

Nantes, le 04 février 2025

Ce groupe de travail « métier co » a été organisé par le DI à Nantes, trois organisations syndicales étaient présentes : CFDT, CGT et UNSA.

- Programme import-export

Nous avons reçu les documents de la DG décrivant la transposition du CDU dans les outils informatiques de la douane française. Ces documents ont été présentés à nos OS nationales lors d'un GT le 23/01/2025. La CFDT douane a publié un compte rendu disponible : [ICI](#)
La CFDT douane demande à la DG de la transparence vis-à-vis de ses agents sur le chamboulement qui a lieu pour le dédouanement. Un document européen public détaille les réformes en cours et à venir, le constat est limpide et préoccupant sur notre manière de faire les contrôles lors du dédouanement : Réforme douanière de l'UE 2023 - [ICI](#)

La CFDT Douane BZH-PDL a formulé auprès du DI nos préoccupations sur l'avenir du dédouanement, l'importance du contrôle physique par des douaniers, la mise en place rapide et locale de formations liées aux nouvelles applications informatiques, donner une vision stratégique d'ensemble aux agents pour ne pas avoir seulement l'impression de subir la mise en place d'une multitude d'applications informatiques sur un temps très court..., nous nous interrogeons sur le maillage des bureaux au sein de la DI, les besoins en effectifs si nous instaurons plus de contrôles à l'export, plus d'*expost* 1 ou 2, mais également des besoins en effectifs dans les CRPC et supervision avec ces nouvelles stratégies de ciblage.

- Bilan de la centralisation de la supervision et veille-écran en DR Bretagne

Après 13 ans d'expérimentation de veille-écran et de supervision centralisées en BZH.... La direction prend enfin le temps pour revenir avec un bilan sur cette organisation. Treize ans où le dédouanement a connu une multitude de changements tant au niveau informatique que réglementaire. La CFDT douane avait déjà sollicité un bilan sur cette centralisation lors d'un GT à la DI le 13/06/24 : [ICI](#)
Notre compte-rendu ne laissait pas de doute sur les demandes de réflexions et de modifications à apporter au dispositif, notamment lorsque nous interpellons la direction de Bretagne sur la perte de sens au travail des veilleurs écrans.

Malheureusement notre intervention sur la nécessité de s'interroger sur la relation de travail entre veille-écran et supervision centralisée n'a pas été entendue par la direction. Le document de travail sur le sujet, fourni par la DR BZH, n'a pas pris la mesure de ce constat.

Certes, le bilan dresse un tableau positif de la supervision centralisée (constat que la CFDT ne conteste pas) mais il ne décrit pas les relations réelles et vécues par les acteurs : C'est bien dommage, nous aurions gagné du temps.

Lors de notre préparation à ce GT du 4 février, par un mail, la CFDT a interpellé le DI sur ce manque de consultation des protagonistes de la centralisation de la supervision et de la veille-écran. Nous avons sollicité un rectificatif.

Le DI a accédé à notre demande et c'est pourquoi un groupe de travail entre les différents acteurs de cette centralisation (veilleurs, superviseurs, chefs de pôle contrôle, chefs de bureau, cheffe de POC) est prévu le **lundi 3 mars 2025** à la DR de Bretagne, en présence du DI et de son adjointe.

La CFDT sera très attentive au bilan de ce GT et les conclusions de modifications de l'organisation. En effet, si la CFDT douane reconnaît la pertinence d'une supervision régionalisée, nous sommes plus critiques sur le fait de faire perdurer une veille-écran centralisée de toute la Bretagne à Rennes.

Il faut repenser le dispositif pour remettre du sens dans le travail des veilleurs écrans et chefs de pôle contrôle, mais également redonner du temps aux missions des superviseurs (enjeu crucial compte tenu des évolutions à venir dans le contrôle du dédouanement).

Il nous semble important de s'interroger sur l'opportunité de faire revenir la veille écran dans les deux bureaux principaux bretons : Brest faisant la veille pour son bureau et celui de Lorient et Rennes faisant la veille pour son bureau et ceux de Saint-Malo et Saint-Brieuc.

Si ce nouveau dispositif devait voir le jour, il faudrait étudier l'impact sur les effectifs des pôles contrôles de Rennes et Brest.

- Point d'étape sur l'ouverture des 3 PMLP en DR Bretagne

Concernant les contrôles à l'importation de la qualité biologique des denrées alimentaires d'origine non animale et de la conformité aux normes de commercialisation de fruits et légumes en Bretagne, l'ouverture par la direction générale des douanes et droits indirects des **points de mise en libre pratique (PMLP)** de Brest, Lorient et Saint-Malo et prise en charge des contrôles des fruits et légumes soumis à normes de commercialisation dans certains départements de Bretagne à compter du 6 janvier 2025.

Pour rappel la Bretagne ne possédait pas de PMLP pour les importations de certaines denrées alimentaires. Les marchandises destinées aux importateurs bretons étaient par conséquent dédouanées dans d'autres ports (surtout Le Havre et Saint-Nazaire). La Direction des douanes BZH avait été sollicitée par des opérateurs (notamment Grains de Sail) et la Région Bretagne pour créer cette nouvelle activité sur les trois ports bretons, avec la nécessité de créer des espaces certifiés sur ces ports pour contrôler les marchandises. Des études avaient été réalisées sur le trafic de ces denrées alimentaires spécifiques afin de se projeter dans l'avenir. Le flux était bien présent et donc à l'issue d'une présentation en CSAL le 17 octobre 2024, les 3 PMLP ont été ouverts dans les 3 ports bretons

Les agents impactés par ces nouvelles ont reçu des formations (décembre 2024) et les équipements et outils pour effectuer les contrôles. Cette expérimentation dans ces trois ports donnera lieu à un bilan avec la DG fin 2028.

- Sécurité des contrôles en opérations commerciales

Bilan vestiaire CO pour la DI : La somme totale des achats pour le vestiaire OP/CO s'élève à environ **21 400 euros** pour les années 2023 et 2024, la majorité des commandes ayant été passées en 2023

L'état d'avancement : un total d'environ **70 % du matériel** a été distribué dans les services de la DI. Il reste donc près de **30 % d'effets** à commander et distribuer aux agents, avec un équilibre entre les DR (32 % pour les PDL et 27 % pour la Bretagne).

La CFDT DOUANE BZH et PDL tient à souligner le travail des collègues du PLI. En effet, la tâche était loin d'être simple (références de produits et de tailles qui changent en fonction des prestataires, suivi des commandes en fonction des départs et arrivés des agents CO dans les services...).

Les agents CO dotés de ce nouveau matériel sont satisfaits. Il faut dire que nous partions de loin... La CFDT douane demandait depuis de nombreuses années la constitution d'un vestiaire CO. Aujourd'hui, nous espérons que ces commandes soient plus simples dans la gestion, pour peut-être un jour, que les agents CO soient rattachés à un carnet à points.

La sécurisation des sites douaniers de l'interrégion : C'est un sujet commun aux SURV et CO, dont la DG a bien pris conscience de la nécessité et des enjeux. Certes des progrès sont constatés sur les différents sites, toutefois il reste d'importantes progressions à faire. La CFDT Douane sera attentive aux différentes situations et ne manquera pas de solliciter des visites de sites par les membres des Formations Spécialisées pour constater les risques pour nos collègues en matière de sécurité.

La CFDT DOUANE œuvre au quotidien pour améliorer les conditions de travail des agents CO/AG/CI. Certaines de nos revendications aboutissent toutefois nous réclamons **un véritable statut OP/CO** protecteur sur toutes les questions d'horaire atypique, de déplacement, de sécurité...

Nous avons demandé l'ouverture d'un chantier « STATUT OP/CO » avec un regard spécifique sur les missions dédouanement, CI VITI, AG SERVICE SUPPORT, ENQUETE, AUDIT...

Karine QUEMENER
Karine LECARPENTIER
Elues CFDT Douane présentes au GT